

L'intérêt que porte l'Agence à l'exploration, au forage et à l'exploitation des gisements d'uranium est également un domaine qui nous importe tout particulièrement, non seulement parce que le Canada est un grand producteur d'uranium, mais aussi du fait de l'importance que revêt l'uranium pour tous les pays ayant des programmes d'énergie nucléaire. Le Canada a toujours cherché à mettre la compétence et les connaissances qu'il possède en matière de production d'uranium à la disposition de l'Agence et il continuera à le faire.

Nous sommes également heureux de voir l'Agence déployer, cette année, une activité plus intense que jamais au titre de la sûreté nucléaire. Elle devra envoyer un nombre grandissant de missions pour conseiller les États membres en matière d'octroi de licences, de choix des emplacements et d'autres fonctions de contrôle et de réglementation dans les domaines de la sûreté nucléaire et de la protection de l'environnement. Nous sommes heureux de voir que l'élaboration des avant-projets de codes et de guides sur la sûreté des réacteurs progresse de façon satisfaisante et nous espérons que l'on disposera, en temps voulu, d'un ensemble complet de codes et de guides suffisamment souples pour être appliqués à tous les réacteurs. Nous croyons qu'il est impérieux de disposer de normes de sûreté universellement acceptables si l'on veut que les programmes nucléaires correspondent aux besoins ressentis par les divers pays en matière de développement et qu'ils prennent de l'expansion sans dépasser les limites imposées par la sécurité.

Le Canada appuie activement l'étude que mène l'Agence sur les centres régionaux du cycle du combustible. Les dangers inhérents à une disponibilité illimitée et incontrôlée des stocks excédentaires de plutonium sont évidents, tout comme sont évidents les avantages que présentent, du point de vue de la sécurité internationale et des ressources énergétiques mondiales, la mise en disponibilité, en fonction des besoins de l'humanité, de réserves de combustible bien gérées et contrôlées à l'échelle planétaire. De toute évidence, il reste maintenant à résoudre bon nombre de questions que nous venons de soulever, mais le Canada estime qu'il faut continuer à travailler d'arrache-pied dans ce domaine. Nous sommes impressionnés par la perfection du travail que les experts ont accompli sous l'égide de l'Agence en ce qui concerne les centres régionaux et nous étudierons leur rapport avec grand soin. Nous désirons également étudier à fond les diverses motions relatives à la gestion internationale du plutonium ou du combustible usé.

La crainte que le détournement de matières nucléaires provoque des affrontements internationaux a jusqu'ici représenté un point délicat du "débat nucléaire" dans de nombreux pays et dans certains cas, compromet la popularité des programmes d'énergie nucléaire et de la coopération internationale. Comme l'a fait remarquer le directeur général, l'une des préoccupations fondamentales à cet égard est que l'Agence, par son mandat en matière de garanties et grâce aux ressources dont elle dispose, soit toujours à la hauteur de la tâche. Il s'agit là d'un point essentiel. L'importance prise par les fonctions de l'Agence en matière de garanties a reflété l'essor des programmes internationaux d'énergie nucléaire. Les progrès concernant les normes et techniques d'application des garanties ont été importants et impressionnants et continuent de l'être. L'expansion des services de contrôle des garanties doit se poursuivre afin que l'on puisse combler les besoins. Nous sommes heureux de constater qu'on a déjà prévu la création d'une deuxième Division des opérations en matière de garanties.

Nous accueillons favorablement l'établissement de bureaux régionaux qui contribueront largement à l'application efficace des garanties. Tout comme le directeur général, nous croyons que le travail du Groupe consultatif permanent chargé de l'application des garanties (S.A.G.S.I.) est essentiel, et nous espérons que ce groupe jouera un rôle primordial pour ce qui est de conseiller le directeur général sur un large éventail de questions liées à l'efficacité des garanties et à la disponibilité de renseignements sur leur application. De concert avec l'Agence, le Canada participe activement à la mise au point de techniques plus poussées d'application des garanties et continuera de le faire. Nous tenons à féliciter le directeur général pour avoir signalé une faiblesse dans le système actuel de garanties internationales au chapitre des limitations de la portée des garanties dans certains pays. Nous estimons que la communauté internationale devrait revoir les moyens dont disposent les membres de l'Agence pour élaborer un plan complet, universel et efficace en matière de garanties internationales.

J'aimerais vous exprimer mes espoirs en ce qui concerne le travail de l'Agence pour les années à venir. Il va sans dire que dans un domaine aussi complexe, la coopération entre les diverses nations s'avère difficile. Cependant, l'Agence a réussi, non sans mérite, à obtenir un consensus. Sa réussite a résulté de l'engagement de tous les États membres à trouver des solutions aux difficiles problèmes d'ordre technique. La coopération internationale est indispensable à la solution des problèmes liés à l'application de la science nucléaire et l'Agence en a été, jusqu'ici, le meilleur artisan; cependant, pour demeurer efficace, elle doit obtenir de ses États membres la même coopération que celle qu'elle a suscitée depuis sa création.

En terminant, j'aimerais féliciter le directeur général de l'Agence pour son leadership, ainsi que pour son ardeur, son habileté et son bon jugement. Je vous assure que le Canada appuyera sans réserve les activités et les projets de l'Agence.